

Entrée en (cocher le niveau correspondant) :

4^{ème}
 5^{ème}
 3^{ème}

En vue de la commission départementale du 13 juin 2023

A REMPLIR PAR LA FAMILLE

NOM de l'élève :

.....

Prénom :

.....

Date de naissance :

.....

Responsable légal 1 :

M. / Mme (Nom) :

.....

Voie :

.....

CP :

Ville :

.....

Tél. :

.....

Courriel : @

.....

Responsable légal 2 :

M. / Mme (Nom) :

.....

Voie :

.....

CP :

Ville :

.....

Tél. :

.....

Courriel : @

.....

Collège fréquenté durant l'année scolaire 2022-2023 :

.....

Classe fréquentée en 2022-2023 :

Langue vivante 1 (LV1) :

.....

Langue vivante 2 (LV2) :

.....

Collège de proximité correspondant à l'adresse du responsable légal :

.....

Collège sollicité pour la rentrée 2023-2024 :

.....

.....

Date et signature des représentants légaux :

MOTIFS DE LA DEMANDE : merci de cocher la case correspondant à votre situation (Plusieurs motifs sont possibles) et de fournir les pièces justificatives (un courrier détaillé peut être joint à la présente demande) :

- Elève souffrant de handicap (joindre l'avis de la Commission des Droits et de l'Autonomie)
- Elève bénéficiant d'une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé (joindre le justificatif de prise en charge hospitalière ou de l'établissement spécialisé sous enveloppe cachetée)
- Boursier sur critère sociaux (joindre le justificatif de bourse)
- Elève dont un frère ou une sœur est scolarisé(e) dans l'établissement souhaité (joindre le certificat de scolarité)
- Elève dont le domicile est proche de l'établissement souhaité (joindre les distances à partir du site de référence Mappy)
- Elève devant suivre un parcours scolaire particulier (merci de préciser la raison)
- Autre motif

Formulaire à renseigner et à retourner par mail ou par courrier (accompagné des pièces justificatives),

par la famille au plus tard le 9 juin 2023

Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Val d'Oise

Division des élèves (DIVEL)

2a, Avenue des Arpents - 95 525 CERGY-PONTOISE CEDEX

mèl : ce.ia95.sco@ac-versailles.fr

Demande de changement de collège
Ou lien direct vers la procédure dématérialisée du 3 avril au 10
juin : <http://acver.fr/2023-2024-derog-5e-4e-3e-du-95>

Entrée en (cocher le niveau correspondant) :

4^{ème}

5^{ème}

3^{ème}

En vue de la commission départementale du 13 juin 2023

Tout dossier incomplet ou hors délai ne pourra être examiné par la Commission départementale d'assouplissement de la carte scolaire.

Aucune dérogation accordée ne fera l'objet d'une révision, l'affectation étant réputée définitive.

RESERVE AUX FAMILLES SANS ACCES A INTERNET